



Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du Mardi 30 septembre 2025

Le mardi 30 septembre deux mille vingt-cinq, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Testelin (convocation pour 19 heures 45).

Date de convocation du Conseil : 23 septembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de présents : 10

Nombre de votants : 14

Présents : Didier Debrabant, Anthony Vienne, Francine Van Herenthals, Marc Houzet, Edith Glasse, Charles Autreaux, Stéphanie Moreaux, Hélène Delcroix, Jean-Marie Lalou, Mireille Dupire.

Absents : Thierry Guyonnet (procuration à Mireille Dupire), Mehdi Hamida (procuration à Francine Van Herenthals), Noël Delleaux (procuration à Didier Debrabant), Regis Rocquet (procuration à Jean Marie Lalou).

Monsieur le Maire sollicite un secrétaire de séance.

Anthony Vienne propose sa candidature – candidature acceptée.

Monsieur le Maire fait la lecture de l'ordre du jour :

Ordre du jour :

- 1) Validation du compte-rendu du Conseil Municipal du 25 août 2025,
- 2) Délibération pour une subvention auprès de la CCPM,
- 3) Questions diverses et tour de table.

1) Validation du compte rendu du Conseil Municipal du 25 août 2025,

Didier Debrabant, maire propose l'acceptation du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 25 août 2025.

Le compte rendu est validé par l'assemblée.

Information :

Monsieur le Maire informe que nous allons transférer du compte 21538 au compte « étude » 203, une somme de cinq mille euros pour financer l'étude destinée à définir le plan d'amenée des réseaux aux abords de la salle Arthur André.

2) Délibération pour une subvention auprès de la CCPM,

Monsieur le Maire expose que la CCPM accorde trois types de subventions : fonds structurants (jusque 100 000,00 euros), fonds de soutien (jusque 15 000,00 euros) et fonds de solidarité (jusque 15 000,00 euros). La commune a bénéficié du « fond structurant » pour le dossier transition énergétique et du « fond de soutien » pour la maison du sabotier. Nous pensions présenter un dossier « fonds de solidarité » pour améliorer les équipements utilisés par les agents communaux. Nous avons appris hier que le fonds de solidarité ne pouvait pas être accordé à hauteur de 15 000.00 euros car nous avons déjà bénéficié d'une subvention de 95 000.00 euros du « fond structurant ». Nous pourrions bénéficier d'un montant de 5 000.00 euros, mais nous devrions à minima engager 15 000,00 euros. Il est exposé au conseil municipal que nous avons actuellement trop d'engagements financiers pour lesquels nous attendons des retours de subventions. La subvention qui serait accordée par la CCPM ne représenterait pas 33% du projet. La prudence « budgétaire » nous impose de surseoir à ces « dépenses ». Didier Debrabant propose aux membres du conseil d'annuler ce projet de délibération.

Retrait de la délibération

3) Questions diverses et tour de table.

Monsieur le Maire informe :

- Nous avons demain 1 octobre, une réunion avec le PNRA pour faire une visite de l'école (découverte de la chaufferie et de l'isolation des bâtiments en matériaux biosourcés).
- L'entreprise Origin intervient demain pour la salle de classe de Monsieur Lequeux et pour finaliser la salle de la maison du sabotier.
- La chaufferie fonctionne en « marche forcée » (en raison d'un problème électronique).
- Il faut relever les stores dans la salle de musique pour faciliter le séchage des murs.
- Nous sommes en attente du DGD définitif pour avoir les subventions attendues pour la transition énergétique.
- Les agents communaux ont réalisé l'assainissement de la maison du sabotier. Ils sont félicités pour la qualité de leur travail.
- A la maison du sabotier, les travaux d'électricité se terminent par l'entreprise B2V.

Marc Houzet :

- Indique qu'à ce jour, nous n'avons pas eu de demande de la part de Monsieur le Doyen, pour la prise en charge d'une partie du « fioul » (chauffage de l'église).
- La mairie de Potelle mettra désormais à notre disposition un salarié durant 60 heures par an pour l'entretien du cimetière.
- Souhaite que l'on invite notre nouvelle secrétaire de mairie à une séance du conseil municipal.

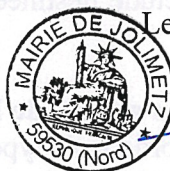
Charles Autreaux :

- Regrette la présence du bloc béton à l'entrée du parking (cela pose problème la nuit/manque de visibilité pour les conducteurs). Monsieur le Maire précise que ce bloc de béton protège la fosse à compteur d'eau.

Mireille Dupire :

- Regrette que la CCPM n'ait pas laissé l'éclairage public allumé pour le festival Jol'fest pour l'ensemble du weekend comme demandé par monsieur le Maire.
- Propose que l'on renouvelle la distribution des colis pour Noël : à savoir 136 colis.

Fin de la séance 20 heures 30



Le Maire de Jolimetz, Didier DEBRABANT